

8.	<u>GESTION ET ADMINISTRATION</u>
8.1	Avis de motion, dépôt et présentation – Règlement numéro 362-2026 concernant le traitement des élus municipaux et remplaçant le Règlement numéro 347-2025
8.2	Attribution de contrat – Services professionnels en architecture, dessins pour construction et préparation de documents d’appel d’offres pour la rénovation et l’agrandissement de l’hôtel de ville
9.	<u>COMMUNICATIONS</u>
9.	<u>RESSOURCES HUMAINES</u>
9.1	Adhésion au Groupe de gestion UMQ en santé et sécurité du travail
9.2	Embauche au poste de directeur du Service de la sécurité incendie et de la sécurité civile
9.3	Mise en disponibilité – Poste d’un nouvel inspecteur en bâtiment et en environnement au Service du développement et de l’aménagement du territoire
9.4	Adoption d’un avenant et d’un addenda à la politique de travail des cadres municipaux de la Ville de Brownsburg-Chatham et mandat de signatures
10.	<u>TRAVAUX PUBLICS</u>
10.1	Mise en disponibilité et attribution de contrat pour la réfection de la toiture de l’usine de traitement des eaux usées
10.2	Mise en disponibilité pour l’achat d’équipements de travail pour l’entretien ménager des bâtiments municipaux
10.3	Mise en disponibilité et attribution de contrat pour le Programme de gestion des actifs des bâtiments municipaux
10.4	Opposition aux travaux du ponceau 121319 situé sur la route 344 et demande de reprogrammation – Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)
11.	<u>LOISIRS ET CULTURE</u>
11.1	Adoption du Règlement numéro 341-01-2026 modifiant le Règlement numéro 341-2024 concernant la tarification relative à l’aréna Gilles-Lupien
11.2	Adoption du Règlement numéro 170-27-2026 modifiant le Règlement de tarification numéro 170-2010 de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, afin notamment de mettre à jour les tarifs relatifs aux activités de loisir
11.3	Mise en disponibilité pour l’achat d’équipements de cuisine pour le casse-croûte de l’aréna Gilles-Lupien
11.4	Mise en disponibilité et attribution d’une aide financière à l’organisme La Clé d’Argenteuil

11.5	Mise en disponibilité et attribution de contrat pour l'achat et l'installation de filets protecteurs pour le terrain de baseball au parc de la Nature
11.6	Autorisation de déposer une demande de subvention au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) 2026 – Volet 1 – Infrastructures sportives et récréatives – Réaménagement du parc de la Nature
11.7	Autorisation de modifications – Politique de la salle du centre communautaire Louis-Renaud
11.8	Acceptation de l'offre de service pour la réalisation de plans en ingénierie structurelle – Réaménagement du bâtiment situé au 385, rue Principale
12.	<u>CAMPING</u>
13.	<u>SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE</u>
14.	<u>SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</u>
14.1	<p>Demande de dérogation mineure DM-2026-00131 – Propriété située au 2, rue du Relais (lot 4 236 872 du cadastre du Québec) – Implantation d'un garage privé détaché</p> <p>Est-ce qu'il y a des personnes intéressées à se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure?</p>
14.2	Demande de PIIA numéro 2026-017 relative à une demande de permis de construction pour un projet intégré de mini-maisons destinées à l'hébergement de courte durée – Lot 4 678 346 du cadastre du Québec, situé sur le chemin de Horrem
14.3	Demande de PIIA numéro 2026-018 relative à une demande de permis de construction pour un projet intégré de mini-maisons destinées à l'hébergement de courte durée – Lot 4 678 347 du cadastre du Québec, situé sur le chemin de Horrem
14.4	Demande de PIIA numéro 2026-019 relative à une demande de permis de construction visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée – Lot 6 718 011 du cadastre du Québec, situé sur la rue Principale
14.5	Demande de PIIA numéro 2026-020 relative à une demande de permis de construction visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée – Lot 6 718 012 du cadastre du Québec, situé sur la rue Principale
14.6	Demande de PIIA numéro 2026-021 relative à une demande de permis de construction visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée – Lot 6 718 013 du cadastre du Québec, situé sur la rue Principale

14.7	Demande de PIIA numéro 2026-022 relative à une demande de permis de construction visant la construction d'une habitation trifamiliale isolée – Lot 6 686 464 du cadastre du Québec, situé sur la rue Principale
14.8	Demande de PIIA numéro 2026-023 relative à une demande de permis de construction visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée – Lot 6 592 964 du cadastre du Québec, situé sur la ruelle des Navigateurs
14.9	Demande de PIIA numéro 2026-024 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment principal – Propriété située au 143, route du Canton (lot 4 459 385 du cadastre du Québec)
14.10	Avis de motion et dépôt – Projet de règlement numéro 197-01-2026 modifiant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'ajuster certaines normes d'implantation des bâtiments principaux dans la zone PI-520
14.11	Adoption du projet de Règlement numéro 197-01-2026 modifiant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'ajuster certaines normes d'implantation des bâtiments principaux dans la zone PI-520
14.12	Appui au projet d'inventaire de tortues sur l'ensemble du territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, réalisé par Éco-corridors Laurentiens
14.13	Programme de reboisement social – Retour sur l'entente ratifiée en 2021 avec arbre-évolution
14.14	Cession aux fins de parcs, terrains de jeux ou d'espaces naturels – Demande de permis de construction numéro 2026-00096 – Lot 4 677 108 du cadastre du Québec, situé sur le chemin de Saint-Michel
15.	<i>2^E PÉRIODE DE QUESTIONS</i>
16.	<i>LEVÉE DE LA SÉANCE</i>

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

11.1

Canada
Province de Québec
Ville de Brownsburg-Chatham

RÈGLEMENT	NUMÉRO	341-01-2026	MODIFIANT	LE
RÈGLEMENT	NUMÉRO	341-2024	CONCERNANT	LA
TARIFICATION RELATIVE À L'ARÉNA GILLES-LUPIEN				

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5^e jour du mois de mai 2026, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, située au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu qui est autorisé par la résolution numéro 19-12-336 à laquelle sont présents: messieurs les conseillers Pierre Baril, Gilles Garlarneau et Stephen Rowland, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Kévin Maurice.

Sont également présents :

Jean-François Brunet, directeur général;
Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique.

ATTENDU QUE la Loi sur la fiscalité municipale permet à la Ville de réglementer afin de prévoir que des biens, des services ou des activités soient financés au moyen de tarification;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir des tarifs pour les activités à l'aréna Gilles-Lupien ainsi que pour la location d'espaces publicitaires;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Marilou Laurin à la séance ordinaire tenue le 7 avril 2026 et qu'un projet de règlement a été déposé cette même date;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu toute la documentation utile à la prise en considération du présent règlement au plus tard 72 heures avant la séance prévoyant son adoption;

ATTENDU QUE dès le début de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement a été prise en considération, des copies du projet ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU QUE l'objet du règlement et, le cas échéant, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense et tout mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci ont été précisés par le greffier ou un membre du conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____ et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 2 **MODIFICATION DE L'ARTICLE 3**

L'intitulé de l'article 3 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Tarification des activités »

L'article 3 du règlement numéro 341-2024 est remplacé par le suivant :

« La tarification pour les activités à l'aréna Gilles-Lupien est la suivante :

LOCATION - HOCKEY SUR GLACE	
TARIFICATION PÉRIODE DE SEPTEMBRE À AVRIL	
LISTE DES ACTIVITÉS	TARIF (TAXES INCLUSES)
Écoles primaires et secondaires - MRC d'Argenteuil	Gratuit
Écoles primaires et secondaires hors MRC d'Argenteuil	35 \$ / h
Association de hockey mineur Lachute et Club de patinage artistique de Lachute (incluant les catégories Junior)	25.50 \$ / h
Association de hockey mineur Lachute et Club de patinage artistique de Lachute (incluant les catégories Junior) - Volet perfectionnement	82.62 \$ / h
Ligues aînées	35 \$ / h
Ligue adulte - Heures non primes (avant 17 h la semaine)	155.04 \$ / h
Ligue adulte - Heures primes (soir et fin de semaine)	183.60 \$ / h

LOCATION DE LA SURFACE MULTISPORTS DESJARDINS INTÉRIEURE - DEK HOCKEY	
TARIFICATION PÉRIODE DE MAI À AOÛT	
LISTE DES ACTIVITÉS	TARIF (TAXES INCLUSES)
Écoles primaires et secondaires - MRC d'Argenteuil	Gratuit
Écoles primaires et secondaires hors MRC d'Argenteuil	65 \$ / h
Ligue junior	65 \$ / h
Ligue adulte* - heure non-prime avant 17h	75 \$ / h
Ligue adulte* - heure prime soir et fin de semaine	95 \$ / h
Ligue semi-professionnelle	125 \$ / h
Tournoi - 1 jour (8h)	500 \$
Tournoi - 2 jours (16h)	800 \$
*Ligue adulte (mixte, homme, femme)	

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 3

MODIFICATION DE L'ARTICLE 4

L'article 4 du Règlement numéro 341-2024 est remplacé par le suivant :

« La tarification pour la location d'espace publicitaire est la suivante :

Espaces publicitaires aréna Gilles-Lupien				
BROWNSBURG-CHATHAM				
Volet entreprises et commerces				
Espaces publicitaires	Description de l'espace	Quantité disponible	Prix de vente (à l'unité)	Prix par année
Chambre des joueurs	Affiche nom du partenaire en haut de la porte et logo dans la chambre des joueurs	4	25 000 \$	5 000 \$ / 5 ans
Bande de patinoire sur le côté de la mezzanine	Bande de patinoire 4 pieds x 33 pouces	max 20		500 \$
	Bande de patinoire 8 pieds x 33 pouces	max 10		750 \$
Bande de patinoire sur le côté des estrades	Bande de patinoire 4 pieds x 33 pouces	max 40		350 \$
	Bande de patinoire 8 pieds x 33 pouces	max 20		650 \$
Panneau 4' x 6'	Mur du fond vers le tableau de pointage Espaces no 1 à 6 sur fond pâle	6		1 000 \$
Panneau 6' x 8'	Côté mezzanine Espaces no 7 à 14 sur fond pâle	8		1 500 \$
Panneau 6' x 10'	Côté estrade Espaces no 20 à 31 sur fond foncé	12		1 000 \$
Panneau 8' x 10'	Mur du fond vers le casse-croûte Espaces no 15-16 et 18-19 sur fond pâle	4		2 000 \$
Panneau 8' x 20'	Mur du fond vers le casse-croûte Espace no 17 sur fond pâle	1		3 500 \$
Panneau 4" x 3'-8"	Section des estrades, deux espaces	4		250 \$

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

	disponibles par numéro Espaces no 32 à 35 sur fond de béton pâle			
Panneau 4' x 2'	Dans la zone bistro/casse- croûte Espaces no 36 et 37 sur fond foncé	2		500 \$
Logos sur la glace		4	20 000 \$	4 000 \$ / 5 ans
Logo sur la surfaceuse		4		500 \$
Volet participatif citoyen				
Espaces publicitaires	Description de l'espace	Quantité disponible		
Dans les estrades	Banc	250	150 \$	
À l'entrée de l'aréna	Plaque	100	100 \$	

Normes concernant l'affichage

1. Application

- 1.1 Les différents espaces publicitaires disponibles seront offerts sur une base « premier arrivé, premier servi ».
- 1.2 Il n'y a pas de restriction sur la promotion des entreprises concurrentes ni aucune exclusivité. Cependant, dans la mesure du possible, la Ville ne mettra pas, côte à côte, deux affiches publicitaires vantant le même type de produits ou services.

2. Matériaux des affiches

- 2.1 Les affiches utilisées pour les bandes de la patinoire devront être faites de papier vinyle non-autocollant, de type « bannière ». Le montage final devra être approuvé par la Ville avant l'impression de celle-ci.
- 2.2 Les frais de production et fabrication de l'affichage devront être entièrement assumés par le locataire.

3. Installation des affiches

- 3.1 L'installation sera assumée par la Ville.

4. Contenu des affiches

- 4.1 La Ville se réserve le droit de refuser toutes affiches publicitaires ne répondant pas aux différents critères suivants :
- L'affiche doit se conformer aux lois et réglementations fédérales, provinciales ou municipales concernant la publicité dans les lieux publics.
 - L'affiche doit être rédigée conformément aux lois réglementant l'usage du français au Québec.
 - Aucune affiche ne doit être susceptible :

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

- ✓ D'entacher la paix, l'ordre, les bonnes mœurs ou l'image de la Ville;
- ✓ De causer préjudice à quiconque;
- ✓ De porter atteinte aux droits et libertés de la personne;
- ✓ De véhiculer un message politique partisan;
- ✓ De promouvoir les produits du tabac, du cannabis, de l'alcool et des boissons énergisantes.

4.2 La Ville se réserve le droit de refuser toute affiche pour d'autres motifs jugés sérieux.

5. Durée

5.1 La durée de l'affichage sera celle indiquée au contrat.

5.2 À la suite de la période initiale, le contrat sera automatiquement renouvelé pour des périodes successives de même durée, selon la tarification en vigueur au moment du renouvellement, à moins d'avis contraire d'une ou des parties et cela au plus tard à la date indiquée au contrat. L'avis doit être produit par écrit. Si aucune des parties n'avise l'autre de son intention de ne pas renouveler le contrat à l'intérieur des délais, il sera réputé avoir accepté l'option de renouvellement.

6. Paiement

Le paiement est exigible dès l'acceptation par la Ville de l'offre de location et la signature du contrat de location par les deux parties.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Kévin Maurice
Maire

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du
Service juridique

Avis de motion :	Le 7 avril 2026
Dépôt du projet :	Le 7 avril 2026
Adoption :	Le 5 mai 2026
Entrée en vigueur :	

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

Canada
Province de Québec
Ville de Brownsburg-Chatham

**RÈGLEMENT NUMÉRO 170-27-2026 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 170-2010 DE
CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS SUR LE
TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM,
AFIN NOTAMMENT DE METTRE À JOUR LES TARIFS
RELATIFS AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS**

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5^e jour du mois de mai 2026, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, située au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu qui est autorisé par la résolution numéro 19-12-336 à laquelle sont présents: messieurs les conseillers Pierre Baril, Gilles Garlarneau et Stephen Rowland, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Kévin Maurice.

Sont également présents :

Jean-François Brunet, directeur général;

Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique.

ATTENDU QUE la Loi sur la fiscalité municipale permet à la Ville de prévoir par règlement que des biens, des services ou des activités soient financés au moyen d'un mode de tarification ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement de tarification numéro 170-2010 afin d'y inclure des tarifs relatifs à certaines activités;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Marilou Laurin à la séance ordinaire tenue le 7 avril 2026 et qu'un projet de règlement a été déposé cette même date;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu toute la documentation utile à la prise en considération du présent règlement au plus tard 72 heures avant la séance prévoyant son adoption;

ATTENDU QUE dès le début de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement a été prise en considération, des copies du projet ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU QUE l'objet du règlement et, le cas échéant, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense et tout mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci ont été précisés par le greffier ou un membre du conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____ et il est résolu :

QUE LE CONSEIL PRENNE LE RÈGLEMENT QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 2 MODIFICATION DE L'ARTICLE 5

L'intitulé de l'article 5 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Location des plateaux sportifs »

L'article 5 du règlement numéro 170-2010 tel qu'amendé, est remplacé par le suivant :

« Les tarifs suivants sont exigibles :

LOCATION DU TERRAIN DE BASEBALL	
TARIFICATION PÉRIODE DE MAI À SEPTEMBRE	
LISTE DES ACTIVITÉS	TARIF (TAXES INCLUSES)
Association de baseball Mineur	Gratuit
Organismes communautaires	Gratuit
Ligue adulte sur semaine/par équipe pour la saison (1)	125 \$
Location occasionnelle - Résident	Gratuit
Location occasionnelle - Non-résident	40 \$ / h
Tournoi - 1 jour	250 \$
(1) Selon le climat, pour la période du 1er mai au 6 septembre	
(2) Pour une durée maximale de 72 heures consécutives	

LOCATION DES TERRAINS DE TENNIS	
TARIFICATION PÉRIODE DE LA FIN AVRIL À LA FIN SEPTEMBRE	
LISTE DES ACTIVITÉS	TARIF (TAXES INCLUSES)
Cours de tennis (6 cours) * - catégorie moins de 16 ans	20 \$ / session
Cours de tennis (6 cours) * - catégorie 16 ans et plus	35 \$ / session
*des frais supplémentaires de 10\$ s'appliquent pour les non-résidents. La pratique du tennis libre ainsi que l'accès aux terrains sont gratuits.	

LOCATION DES TERRAINS DE PICKLEBALL	
TARIFICATION PÉRIODE DE LA FIN AVRIL À LA FIN SEPTEMBRE	
LISTE DES ACTIVITÉS	TARIF (TAXES INCLUSES)
Groupes, ligues et formations	20 \$ / h
*des frais supplémentaires de 10 \$ s'appliquent pour les non-résidents. La pratique du pickleball libre ainsi que l'accès aux terrains sont gratuits.	

LOCATION DE LA SURFACE MULTISPORTS DESJARDINS EXTÉRIEURE DEK HOCKEY	
TARIFICATION PÉRIODE DE MAI À SEPTEMBRE	
LISTE DES ACTIVITÉS	TARIF (TAXES INCLUSES)
Écoles MRC Argenteuil - primaires et secondaires	Gratuit
Écoles hors MRC Argenteuil	32 \$ / h
Ligue junior	32 \$ / h
Ligue adulte* - heure non-prime avant 17h	40 \$ / h
Ligue adulte* - heure prime soir et fin de semaine	50 \$ / h
Tournoi - 1 jour (8h)	250 \$
Tournoi - 2 jours (16h)	400 \$

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

*Ligue adulte (mixte, homme, femme) La pratique du dek hockey libre ainsi que l'accès au terrain sont gratuits.

ARTICLE 3 MODIFICATION DE L'ARTICLE 11.2.2

L'article 11.2.2 du règlement numéro 170-2010 tel qu'amendé, est remplacé par le suivant :

11.2.2 Tarification diverse

Les tarifs suivants sont exigibles :

TARIFICATION DIVERSE - LOISIRS	
LISTE DES TARIFICATIONS	TARIF (TAXES INCLUSES)
Cuisine collective (janvier à décembre)	5.75 \$ par participant / par atelier
Activités de la relâche (mars)	11.50 \$ par participant / par activité
Inscription marché public (saison estivale)	46 \$ par location de kiosque
Inscription marché public – OBNL (saison estivale)	23 \$ par location de kiosque
Inscription marché Noël (saison hivernale)	110 \$ par location de kiosque
Inscription marché Noël – OBNL (saison hivernale)	55 \$ par location de kiosque
Camion de rue – Fête Nationale	345 \$ location d'un espace
Camion de rue – Événement de Noël	662 \$ location d'un espace
Camion de rue – autres événements culturels	173 \$ location d'un espace

ARTICLE 4 MODIFICATION DE L'ARTICLE 11.2.3

Le texte de l'article 11.2.3 de ce règlement, est modifié par l'insertion du suivant :

« La tarification pour le partenariat de l'événement de Noël est la suivante :

Partenariat événementiel- Événement de Noël

Présentateur officiel	9 500 \$
Présentateur collaborateur	7 000 \$
Partenariat scène	6 500 \$
Partenariat chapiteau	5 000 \$
Partenariat Zone animation	3 500 \$
Partenariat spectacles vendredi	3 000 \$
Partenariat spectacles samedi	3 000 \$
Partenariat Zone familiale	2 500 \$
Partenariat Feux d'artifice	2 500 \$
Partenariat Argent (3)	3 000 \$
Partenariat Bronze	500 \$

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Kévin Maurice
Maire

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du
Service juridique

Avis de motion : Le 7 avril 2026
Dépôt du projet : Le 7 avril 2026
Adoption : Le 5 mai 2026
Entrée en vigueur :